

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM02032017
		Document du	07/03/2017
		Version n°	1
		Page n°	1
<b>Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017</b>			

## Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 24 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 02 mars 2017 à 20 h 30.

**Étaient présents:** M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, Mme PETIT, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. ROUX, M. VERDET, M. DALL'ORSO, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, Mme BENARFA, Mme DAVID, M. BOUSQUET, M. PONS Thomas, M. BIGOU, M. FALLAMI, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS Christophe, M. KARKRI.

**Ont donné procurations :** Mme TONEGUZZO-CASTAN, Mme THOMAS, Mme RIEU, M. ROUHIER, Mme TALET, Mme VERA-ABAKKOUY.

Conseillers en exercice : 32 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 26 Procurations : 6 Quorum : 17
---

La séance est ouverte à 20h34 par Monsieur Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

En préalable à la séance, M. le Maire annonce que M. Jean MATTEI a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal et qu'il l'a acceptée.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2017 est approuvé par 27 voix Pour, le groupe Vedène Bleu Marine, ayant quitté cette séance dès son début, ne pouvant participer au vote.

### **Information**

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal du 06 avril 2017.

Il signale à l'assemblée qu'une information concernant la liste des marchés publics conclus durant l'année 2016 est diffusée à chacun de ses membres.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM02032017
		Document du	07/03/2017
		Version n°	1
		Page n°	2
<b>Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017</b>			

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Philippe STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur de la section Finances.

## **A – Finances/Economie/Commerce/Artisanat**

### **Finances**

#### **A-1- Débat d'Orientations Budgétaires 2017**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017 préalable au vote du Budget Primitif lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Proposition adoptée à l'Unanimité

#### **A-2- Avance sur Subvention 2017 Maison Crèche La Popinette**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, conformément aux termes de la convention tripartite signée entre la Caisse d'Allocations Familiales, l'association Maison Crèche La Popinette et la Commune, d'attribuer à l'association une avance à hauteur de 80 % de la subvention de fonctionnement municipale prévisionnelle calculée sur la base du budget prévisionnel, fourni par l'association, qui lui sera allouée pour l'année 2017, soit un montant de 117 433,60 €.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des dossiers inscrits dans les rubriques Urbanisme, Affaires Foncières et Travaux.

## **B – Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux**

### **B1- Affaires Foncières**

#### **B1-1- Bilan Annuel des Opérations Foncières 2016**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Commune ainsi que par l'Etablissement Public Foncier PACA avec lequel elle a conventionné.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

#### **B1-2- Désaffectation et déclassement du Domaine Public Communal Parcelle AY3p Stade La Calade**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, au titre de ses obligations en matière de production de logements locatifs sociaux, souhaite céder au bailleur social Grand Delta Habitat, porteur du projet immobilier sis Rue du Cheval Blanc, l'emprise foncière de l'ancien terrain de foot du stade La Calade qui n'est plus utilisé tant par les services municipaux que par les associations sportives, et pour cela, désaffecte de l'usage public la parcelle cadastrée AY3p d'une superficie de 4 200 m<sup>2</sup>, procède au déclassement de cette parcelle du Domaine Public Communal, décide de son incorporation dans le Domaine Privé Communal et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Contre

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM02032017
		Document du	07/03/2017
		Version n°	1
		Page n°	3
<b>Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017</b>			

## **B2- Urbanisme**

### **B2-1- Autorisation donnée au Maire en vue du dépôt et de la signature d'une Déclaration Préalable de Division - Parcelle AY3 – Stade La Calade**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide, comme le stipule le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2122-21 et en application de l'article R 421-23 du Code de l'Urbanisme, de donner l'autorisation au Maire de déposer une déclaration préalable de division de la parcelle AY3 d'une superficie de 26 140 m<sup>2</sup> située Stade La Calade en vue de procéder à la cession de 4 200 m<sup>2</sup> pour construire, autorise le Maire à signer et déposer cette déclaration préalable de division.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Contre

### **B2-2- Opposition au Transfert de la Compétence Plan Local d'Urbanisme au Grand Avignon**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide de s'opposer, comme le prévoit l'article 136 de la loi ALUR, au transfert de la compétence PLU au Grand Avignon et l'autorise à signer toutes les pièces à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire donne la parole à Mme Martine DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, pour l'examen des dossiers inscrits dans les rubriques Education et Petite Enfance.

## **C – Education/Petite Enfance**

### **Éducation**

#### **C1- Modification de la Régie de Recettes pour Encaissement des Droits des Restaurants Scolaires, des Accueils de Loisirs Périscolaires et de l'École Municipale des Sports**

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, rapporteur, le Conseil Municipal procède à la modification de la Régie de Recettes pour Encaissement des Droits des Restaurants Scolaires, des Accueils de Loisirs Périscolaires et de l'École Municipale des Sports portant sur le déplacement du lieu d'implantation de la régie ainsi que sur la suppression des permanences de début et fin d'année scolaire dans les groupes scolaires rendues caduques par la meilleure accessibilité du site actuel, et approuve ainsi la mise à jour de la régie.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM02032017
		Document du	07/03/2017
		Version n°	1
		Page n°	4
<b>Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017</b>			

### ***Petite Enfance***

#### **C2- Convention d'Accueil Temporaire Relais d'Assistantes Maternelles 2016/2020 avec la Mutualité Sociale Agricole - Approbation**

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Éducation, à la Petite Enfance et à l'Intendance, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention de prestation de service Accueil Temporaire Relais d'Assistantes Maternelles 2016/2020 à passer avec la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse qui a pour objectif d'accompagner et de cofinancer le fonctionnement du Relais d'Assistante Maternelle de la Commune, structure agréée par la Caisse d'Allocations Familiales, dans ses missions d'accueil temporaire de la petite enfance, dans son rôle informatif tant en direction des parents que des assistantes maternelles ainsi que dans ses actions d'animations collectives, et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

#### Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire donne à présent la parole à M. Jean-Marc BORIE, Adjoint délégué à la Jeunesse, au Sport et à la Vie Associative, pour l'examen du dossier inscrit en rubrique Vie Associative.

### **D – Jeunesse/Sports/Vie Associative/Culture/Animation/Tourisme/Promotion du Terroir Vie Associative**

#### **D1- Convention Carte Temps Libre 2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse - Approbation**

Sur proposition de M. BORIE, Adjoint délégué à la Jeunesse, au Sport et à la Vie Associative, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention Carte Temps Libre à passer avec la CAF de Vaucluse pour l'année 2017, dispositif qui a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la Commune à travers des structures habilitées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement, et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

#### Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire reprend la parole pour présenter les points inscrits en rubrique Ressources Humaines et Administration Générale, accompagné dans cette dernière rubrique par Mme Michèle DUMONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales.

### **E – Ressources Humaines**

#### **E1- Mise à Jour des Ordres de Missions Permanents accordés aux Agents Communaux**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide de la mise à jour des ordres de missions accordés à des agents communaux exerçant des fonctions de direction ou d'encadrement mais également appelés à circuler sur le territoire départemental jusqu'au périmètre du Syndicat Mixte du SCOT avec leur véhicule personnel pour accomplir leurs activités professionnelles, et approuve le versement d'indemnités de déplacement prévues par décret.

#### Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Abstentions

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM02032017
		Document du	07/03/2017
		Version n°	1
		Page n°	5
<b>Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017</b>			

## **F – Administration Générale**

### **F1- Modification de la liste des Délégués Élus Communaux auprès des Structures et Organismes Extérieurs au titre de la compétence obligatoire en matière de Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Grand Avignon**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal retire de la liste des délégués élus du Conseil Municipal auprès des structures et organismes extérieurs, la représentation communale auprès du Syndicat Intercommunal pour la création et la Gestion d'Aires d'Accueil des Gens du Voyage (SIAGV), cette compétence se trouvant confiée par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) au Grand Avignon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération se substitue à la Commune en tant que membre dudit syndicat.

Proposition adoptée à l'Unanimité

### **F2- Avis sur Modification des Statuts du Syndicat d'Électrification Vauclusien**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat d'Électrification Vauclusien en son article 2 – Objet, prévoyant ainsi que le syndicat peut exercer des activités connexes à ses compétences à la demande d'une collectivité membre, ainsi qu'en son article 5 – Collège, prévoyant la création d'un nouveau collège « Enclave des Papes » suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Abstentions

### **F3- Convention de délégation à la Commune du Contingent de Logements Réservataires du Grand Avignon Opération Cours Maréchal Leclerc - Approbation**

Sur proposition de Mme DUMONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention de délégation de contingent de logements réservataires par le Grand Avignon, garant bancaire de l'opération immobilière sise Cours Maréchal Leclerc portée par Grand Delta Habitat, à la Commune, et autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée par 21 Pour et 1 Abstention

### **F4- Convention de délégation à la Commune du Contingent de Logements Réservataires du Grand Avignon Opération Les L du Moulin - Approbation**

Sur proposition de Mme DUMONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention de délégation de contingent de logements réservataires par le Grand Avignon, garant bancaire de l'opération immobilière Les L du Moulin portée par Grand Delta Habitat, à la Commune, et autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée par 21 Pour et 1 Abstention

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM02032017
		Document du	07/03/2017
		Version n°	1
		Page n°	6
<b>Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017</b>			

### **Rendu Compte de Décisions**

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2016-172, 2016-176, 2016-177, 2016-182, 2016-183, 2016-184, 2016-185, 2016-186, 2016-187, 2016-188, 2016-189, 2016-190, 2016-191, 2016-192, 2016-193, 2016-194, 2016-195, 2016-196, 2016-197, 2016-198, 2017-001, 2017-002, 2017-003, 2017-005, 2017-006, 2017-007, 2017-008, 2017-009, 2017-010, 2017-011, 2017-012, 2017-013, 2017-014, 2017-015, 2017-016, 2017-017, 2017-018, 2017-019, 2017-020, 2017-021, 2017-022, 2017-023, 2017-024, 2017-026, 2017-027, 2017-028, 2017-029.

### **G - Questions Diverses**

#### **A des questions émanant du groupe Vedène Autrement,**

- *Concernant le projet immobilier du quartier du Petit Flory situé Chemin de la Rabassière,*

M. le Maire

- confirme que le terrain d'assiette était bien issu du Domaine Privé Communal puisqu'il avait été déjà mis en vente en 2008 par son prédécesseur,
- précise qu'il maintient le projet et procédera au déclassement de cette parcelle du Domaine Public au Domaine Privé Communal.

- *Concernant l'évolution de la population communale au regard du nombre de projets de construction en cours et à venir et son impact sur l'accueil du nombre d'enfants supplémentaires dans les groupes scolaires*

M. le Maire

- confirme qu'il y aura un apport d'habitants supplémentaire mais que de nombreux logements sont souvent occupés par des résidents vedénaï qui souhaitent changer de lieu d'habitation ainsi que des jeunes quittant le domicile familial,
- indique que le projet du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire tient compte de cette évolution et qu'il aura une capacité d'accueil suffisante,
- précise que des classes modulaires seront installées dans les groupes scolaires existants s'il s'avérait nécessaire d'accroître cet accueil dans l'attente de la réception de ce nouvel équipement municipal.

- *Concernant la prise en charge des salaires versés aux agents communaux transférés au service commun « autorisation du droit des sols » secteur Vaucluse Est géré par le Grand Avignon,*

M. le Maire

- précise que le Grand Avignon prend en charge cette dépense à travers une réduction de l'attribution de compensation versée annuellement à la Commune mais que la Collectivité ne subira pas la partie de rémunération et de charges relative à l'évolution future des carrières.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM02032017
		Document du	07/03/2017
		Version n°	1
		Page n°	7
<b>Conseil Municipal du jeudi 02 mars 2017</b>			

- *Concernant l'édito paru dans le Vedène Magazine annuel 2016, l'article de presse édité dans la presse, le tract diffusé anonymement dans les boîtes à lettres des vedénais ainsi que la publication sur une page facebook relatifs à la position défendue par le groupe Vedène Autrement favorable à la diversité des repas servis dans les restaurants scolaires,*

M. le Maire et Mme PETIT

- affirment que la presse n'a jamais été sollicitée à ce sujet.

M. le Maire

- confirme qu'il reste fidèle à ses principes.

M. le Maire clôture la séance à 22h00.

Fait à Vedène, le 08 mars 2017

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le 09 mars 2017

